



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 22 février 2022, tenue en vidéoconférence, le Conseil municipal a déposé un projet de règlement visant à modifier le Code d'éthique des employés municipaux.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO AD-102 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Ce nouveau projet de règlement vise à énoncer les règles qui guident la conduite du personnel de la municipalité.

Il prévoit les méthodes d'application de ce Code, ainsi que les principales valeurs à respecter en matière d'éthique. En plus du principe général, le Code prévoit les obligations générales à respecter par tous les membres du personnel, ainsi que les règles de conduite et interdictions applicables. Finalement, on y retrouve des dispositions d'engagement du personnel, les mécanismes d'application et de contrôle, ainsi que les manquements et sanctions.

Une séance de consultation avec les employés municipaux est organisée pour le mercredi 9 mars 2022. Le règlement est prévu pour adoption à la séance ordinaire du Conseil du 22 mars 2022 qui se tiendra au 119 rue Renaud, à compter de 19h.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2022

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 23 février 2023.

Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière